



VERS L'ABOLITION EN AFRIQUE CENTRALE

APPEL À PROPOSITIONS – RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Durée de la subvention

De 3 à 12 mois maximum entre mai 2021 et mai 2022

Titre de l'action**SOUTIEN FINANCIER À DES TIERS AFIN DE DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DANS LES PROVINCES – APPUI À LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT****Objectif**

Objectif général : fournir un appui aux organisations de la société civile qui travaillent sur les droits de l'homme hors de la capitale, promouvoir et sensibiliser à l'abolition de la peine de mort dans le pays, dans le but de renforcer les mouvements nationaux contre la peine de mort.

Résultats attendus

- Sensibiliser les organisations de la société civile locale pour qu'elles se mobilisent au sein du mouvement abolitionniste national ;
- Accroître les capacités des membres du parlement élus pour qu'ils puissent s'engager dans les réformes abolitionnistes prévues ;
- Améliorer les conditions de détention des condamnés à mort, notamment par le renforcement des capacités des autorités judiciaires et administratives ;
- Augmenter la diffusion de l'information concernant les conditions de procès et de détention.

Groupes cibles

Administration pénitentiaire ;
ONG et autres acteurs de la société civile ;
Autorités judiciaires ;
Parlementaires ;
Universités ;
Médias régionaux et nationaux.

ActionContexte

La République démocratique du Congo (RDC) est en situation de moratoire ; aucune exécution n'a eu lieu depuis 2003. Toutefois, au cours des cinq dernières années, plus de 192 personnes ont été condamnées à la peine capitale selon Amnesty International. Au cours de la mission d'enquête menée par ECPM et Culture pour la paix et la justice (CPJ), 510 personnes condamnées à mort ont été identifiées dans une quinzaine de prisons sur les 80 établissements pénitentiaires opérationnels du pays. Le champ d'application de la peine de mort en RDC est très large puisqu'elle peut être encourue pour près de 100 infractions, dont de nombreuses pour des actes non-violents (lâcheté, capitulation devant l'ennemi ou détention de drogue par exemple). Les garanties du droit à un procès équitable sont loin d'être respectées et des défaillances graves du système pénal congolais sont régulièrement dénoncées. Les prisonniers condamnés à mort sont détenus dans des conditions déplorables, avec un accès extrêmement limité à l'hygiène, à la nourriture, aux soins médicaux et sans aucun soutien psychologique.

La force du mouvement abolitionniste local, qui rassemble des acteurs institutionnels comme la Commission nationale des droits de l'homme, des acteurs issus de la société civile et plusieurs parlementaires, laisse espérer un changement de position du régime sur la peine de mort, en dépit de la grave crise politique actuelle. La RDC a adhéré au Pacte international relatif aux droits civils et politiques en 1976 mais n'a pas ratifié le Second Protocole facultatif relatif à l'abolition de la peine de mort.

Action

Les organisations de la société civile dans les pays cibles, qu'elles soient membres des réseaux abolitionnistes ou non, rencontrent souvent des difficultés pour financer des activités de sensibilisation sur la question de la peine de mort. Ces difficultés sont d'autant plus importantes lorsque les organisations sont basées hors capitale. ECPM et CPJ proposent un programme de financements à des tiers afin de soutenir le travail de la société civile située hors capitale, pour qu'elle puisse mettre en œuvre des stratégies de plaidoyer efficaces par rapport aux objectifs définis dans ses projets, en cherchant à faire émerger de nouveaux acteurs et redynamiser les mouvements nationaux contre la peine de mort.

Localisation

République démocratique du Congo (à l'exception de Kinshasa)

Durée

De 3 à 12 mois maximum



VERS L'ABOLITION EN AFRIQUE CENTRALE

L'action peut être constituée d'une ou plusieurs activités. Les projets toujours en cours en octobre 2021 devront inclure au moins une activité pour la Journée mondiale contre la peine de mort. **Suivant l'évolution de la situation du covid-19, les activités prévues dans le projet ainsi que le budget pourront être révisés.** La priorité sera accordée aux actions qui aboutissent à une capitalisation diffusable dans le cadre régional.

Type d'activités

- Toute activité de sensibilisation à l'abolition de la peine de mort avec un ou plusieurs groupes cibles ;
- Ateliers de formation s'appuyant sur les publications du projet (missions d'enquête sur les conditions de détention par exemple) ; renforcement des capacités et sensibilisation des parlementaires, des autorités judiciaires et/ou administratives sur les conditions de procès et de détention des condamnés à mort ;
- Conférences, ateliers, formations à destination des publics cibles sur la réalité de la peine de mort dans leur pays, notamment sur les conditions de détention ;
- Festivals de films, projections, spectacles vivants, production et diffusion d'outils audiovisuels, à destination des universités et/ou de la société civile ;
- Campagne de soutien et de plaidoyer en faveur des condamnés à mort pour renforcer le droit à un procès équitable et/ou l'amélioration des conditions de détention, y compris actions urgentes, fourniture de conseils juridiques, d'une aide médicale et/ou psychologique.

Critère d'éligibilité

- Association de la société civile ou groupement d'associations de la société civile, formelles ou informelles (une organisation enregistrée ou une entité sans caractère légal / personne morale ou entité n'ayant pas de personnalité juridique)
- Sans but lucratif
- Basée hors de la capitale et/ou ayant une activité significative hors de la capitale
- Ayant dans son mandat la protection et/ou la promotion des droits de l'homme

Dossier de candidature :

- Formulaire narratif ;
- Budget (cf modèle) ;
- Preuve de statut d'organisme sans but lucratif ;
- Rapports d'activités de l'organisation des deux années précédentes ;
- Au moins une lettre de recommandation d'un partenaire financier au cours des deux dernières années.

Critères de sélection

Sélection :

La sélection sera effectuée par ECPM et son partenaire local CPJ.

Le projet sera sélectionné selon les critères suivants :

- La pertinence de l'action par rapport au public visé
- L'efficacité de l'action
- Les possibilités de capitalisation, la reproductibilité et la diffusion au niveau régional.

Le montant de la subvention sera défini par rapport au budget prévisionnel.

Suivi de l'action

- Rapports financier et narratif
- Liste des dépenses.

Montant

5000 EUR maximum

Calendrier indicatif

Date limite de candidature : **28 février 2021**

Examen et processus de sélection : mars 2021

Entretien téléphonique ou visio-conférence avec les candidats pré-sélectionnés : début avril 2021

Communication des projets sélectionnés : mi-avril 2021

Nous nous réservons le droit de prolonger l'appel et de modifier le calendrier indicatif si le nombre de candidatures éligibles était trop faible.

Visibilité

ECPM - Ensemble contre la peine de mort / Together against the death penalty

Culture pour la paix et la justice (CPJ)

Avec le soutien financier de l'Union européenne

Les propositions doivent être envoyées avant le 28 février 2021 à mmillier@ecpm.org et suzannemangomba@gmail.com avec en objet "Appel à proposition 2021 – RDC". Nous nous réservons le droit de prolonger l'appel et de modifier le calendrier indicatif si le nombre de candidatures éligibles était trop faible.